

CORONAVIRUS

LE BAROMÈTRE DE LA RELANCE

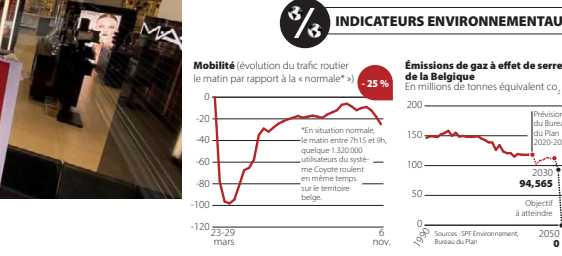
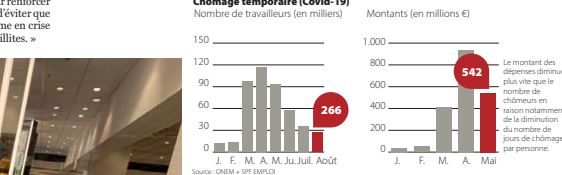
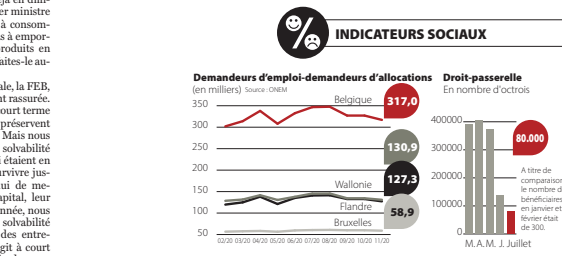
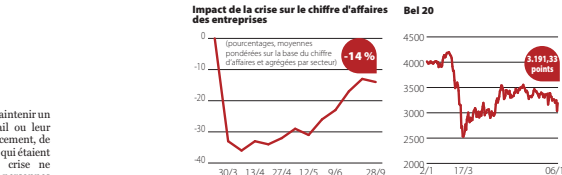
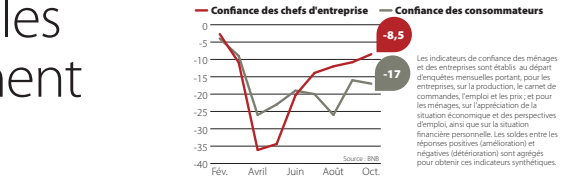
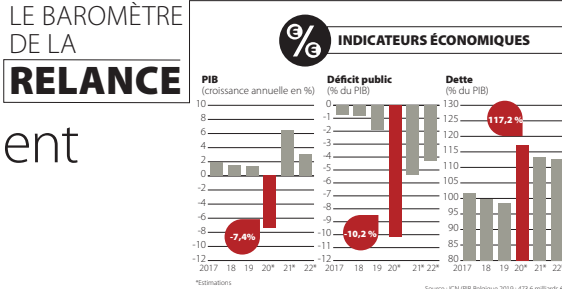
Le gouvernement De Croo tente de panser les plaies sociales du reconfinement

Après les mesures sanitaires, voici les mesures de soutien économique. Le personnel des soins de santé reçoit 200 millions, et le chômage temporaire est généralisé. Mais la solvabilité des entreprises reste préoccupante.

BERNARD DEMONTY PASCAL LORENT

Les fermetures successives de l'horeca, puis des commerces distants non essentiels ont un impact financier très important pour un grand nombre de travailleurs et leurs familles. Le gouvernement a d'abord pris les mesures sanitaires urgentes, et est revenu vendredi, comme promis, avec un volet de compensations sociales, histoire de tenter d'amortir le choc, et sachant, c'est à craindre, que le déconfinement devrait cette fois être plus progressif qu'après la première vague.

Le Premier ministre Alexander De Croo n'a pas laissé beaucoup de doute sur la durée de l'effort. « Les chiffres donnent des tendances encourageantes, il s'agit d'un marathon, et nous sommes plus proches de la ligne de départ que de la ligne d'arrivée. » Il a indiqué que l'ob-



En prenant des mesures de soutien socio-économique, le gouvernement veut tenter d'amortir le choc de la crise sanitaire pour des milliers de travailleurs.

personnel hospitalier Un chèque « conso » et 200 millions « à partager »

AMANDINE CLOOT

Quelques efforts étaient nécessaires pour décoder les messages, peu clairs à ce niveau, envoyés lors de la conférence de presse du gouvernement De Croo de vendredi midi, mais deux mesures distinctes ont bien été décidées par les ministres pour soutenir, financièrement, le personnel hospitalier au sens large (des soignants donc mais aussi les personnes affectées à l'entretien, la logistique...).

En l'état, devrait nous être versé après le 1^{er} janvier. Dans les rangs syndicaux, Yves Helendoff, secrétaire national du non-marchand à la Centrale nationale des employés (CNE), rappelle qu'on est à mille lieues, avec ce type de mesure, de la revalorisation salariale demandée. Vers une prime de fin d'année redorée? Ce qui nous amène à la deuxième annonce, pour laquelle « il n'est pas question non plus d'avancer le concept de revalorisation salariale », nous précise, cette fois, la porte-parole du ministre, Franck Vandembroucke (SPA). « La plus « dessinée » à ce stade - car elle n'est pas neuve et avait, en réalité, déjà été votée sous le gouvernement Wilmes - est un chèque à la consommation de 300 euros, « qui sera mis à disposition avant le fin de l'année. » « Chèque » parce qu'il ne s'agit pas d'une prime unique mais bien d'un montant net qui sera versé - la forme devra encore être précisée - aux 168.600 personnes visées et qui ne pourra être dépensé que dans certains secteurs d'activité belges, à savoir l'horeca, le sport et la culture. Une enveloppe de 37,5 millions d'euros avait été dérogée en juin dernier pour ce faire, elle est allongée de 13 millions, de manière à couvrir un spectre de métiers plus larges. « Nous avons été entendus puisque nous souhaitons que l'ensemble du personnel des hôpitaux puisse bénéficier de la mesure mais, en pratique, il va falloir revoir la copie de l'arrêté publié en juin. La période de validité doit être prolongée puisque tout est fermé. Comme d'ailleurs, le nombre de commerces, apparemment très limité, qui acceptent le chèque. Le but est bien que cet argent puisse être dépensé! », commente Yves Smeets, directeur général de Santhea, la fédération des hôpitaux publics. « Le gouvernement doit solutionner aussi la question "budget", il est hors de question et, de toute façon impossible, que nous avançons cet argent que nous n'avons pas actuellement et qui,



Deux mesures ont été décidées pour soutenir, financièrement, le personnel hospitalier au sens large : les soignants donc, mais aussi les personnes affectées à l'entretien, la logistique...

Le droit-passerelle doublé pour les secteurs à l'arrêt

Le reconfinement de la fin octobre a contraint nombre d'indépendants appartenant aux secteurs non essentiels d'arrêter leurs activités. Pour les indemniser, le gouvernement fédéral a choisi d'étendre le doublement du droit-passerelle au profit. Soit un montant de 2.583,40 euros pour une personne sans charge de famille et 3.228,20 euros pour une personne avec charge de famille.

« C'est une très bonne chose car des PME et des indépendants de ces secteurs souffrent de la crise », se félicite Pieter Timmermans, administrateur délégué de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB). « Et il était nécessaire de se donner des perspectives jusque fin mars, plutôt que pour quelques semaines. » En effet, le droit-passerelle est prolongé jusqu'à la fin de l'année mais le gouvernement s'engage à mettre sur pied un droit-passerelle de crise, qui devrait survivre à celle du covid. « Le droit-passerelle, c'est devenu difficile de suivre », souligne Pierre-Frédéric Nyst, président de l'Union des Classes moyennes (UCM) en

travailleurs Le chômage temporaire en mode « corona » pour tous

PASCAL LORENT

On est très content, se félicite Pierre-Frédéric Nyst (UCM). Cela figurait dans notre cahier de revendications. Nous voulions un retour à la case départ, comme en mars, car cela touche davantage de gens aujourd'hui. Cette situation, c'est celle du chômage temporaire. Depuis septembre, le gouvernement fédéral avait réinstauré différents types de chomages. Le chômage technique « classique » et le chômage temporaire pour cause de force majeure corona. Un retour en arrière administratif qui avait contraint les caisses de chômage à réintroduire de nouveaux dossiers pour des milliers de salariés à l'arrêt. Avec, à la clé, un surcharge de travail administratif et un retard dans le paiement d'une petite minorité d'allocations de chômage.

Récemment, les syndicats avaient appelé le gouvernement à revoir sa copie dans le sens d'une simplification administrative. Appelé entendu par Pierre-Yves Dermagne (PS), ministre fédéral de l'Emploi, qui réinstaura un chômage temporaire « corona » généralisé, avec un taux de remplacement de 70 % (planifié à 2.754,76 euros par mois), avec un montant de l'Onem de 5,63 euros par jour chômé. « La mesure va dans le sens d'une simplification administrative et d'une accélération des délais de paiement », confirme le ministre.

« Nous avions dit au précédent gouvernement de ne pas freiner l'accès au chômage temporaire (il l'a fait en septembre, rappelle Pieter Timmermans, administrateur délégué de la FEB. C'est donc une bonne mesure que, de manière simplifiée, les entreprises puissent faire appel à un système simple que l'on connaît déjà. » « Tant les syndicats que les employeurs avaient demandé de la clarté, abonde Olivier Valentin, secrétaire national de la CGSLB. Cette mesure simplifie la vie des travailleurs et des entreprises et cela donne des perspectives. » En effet, ce chômage « corona » sera maintenu jusqu'à la fin de mars.

« Cela devenait une nécessité à partir du moment où l'on devait reconstruire », commente Marie-Hélène Sla, secrétaire générale de la CSC. Il fallait des mesures d'accompagnement lisibles pour tous. Le plus, cela donne droit à un complément journalier qui, à la fin du mois, constitue une belle somme. »

Un plafond jugé trop bas

Thierry Bodson (PTB) sera également la prévisibilité qui permet cette mesure prolongée jusqu'au printemps 2021 et la simplification administrative qu'elle apporte aux services de paiement des allocations de chômage qui pourront désormais verser ce revenu mensuel beaucoup plus rapidement. « Dès lors qu'une personne a connu une forme de chômage temporaire cette année et que son dossier est introduit chez nous, nous pourrions le valider pour permettre le paiement », souligne-t-il. Le président du syndicat socialiste apporte toutefois un bémol à ce concert de satisfactions. En effet, il revendiquait que le plafond mensuel de 2.754,76 euros soit relevé par la même occasion. « Quand on a le droit, on pensait que la crise durerait quelques mois, rappelait-il. Mais la mesure aura été appliquée durant près d'un an et cela représente dès lors une importante perte de pouvoir d'achat pour ces travailleurs et leur famille. Il y a bien sûr le complément au 13^e mois qui sera octroyé aux personnes qui ont plus de 52 jours de chômage temporaire cette année. Mais cela ne compensera pas. »

« Quand on est confronté au chômage, on ne peut que se rendre compte que les allocations en Belgique sont peu élevées », abonde Marie-Hélène Sla. Nous sommes demandeurs d'une revalorisation des allocations de chômage pour la première période car c'est une des allocations qui se situe le plus sous le seuil de pauvreté. »

GOUVERNEMENTS Une conférence inter-ministérielle sur la migration

La note du politique générale du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration a été rendue publique. Nouveauté par rapport à ce qui figurait dans l'accord de gouvernement : la création d'une Conférence interministérielle sur la migration. Si l'accès au territoire relève du fédéral, l'intégration, les permis de travail ou encore la politique de logement (un défi pour les réfugiés reconnus) sont des compétences des entités fédérées. Sammy Mahl veut tirer profit d'une meilleure coordination. L.K.

ALLOCATIONS Augmenter les allocations de chômage de 1,25 % par an

Le ministre de l'Economie et du Travail, Pierre-Yves Dermagne (PS), souhaite augmenter graduellement les allocations minimales de chômage et les forfaits de 1,25 % par an d'ici au 1^{er} janvier 2024. Selon le vice-Premier ministre socialiste, les études récentes montrent que la crise a encore accentué les inégalités au sein de notre population. « Les chômeurs ont en effet subi de plein fouet la crise, que ce soit au niveau sanitaire (ils sont plus exposés à la maladie) ou au niveau économique », souligne-il dans ce document publié vendredi sur le site de la Chambre. BELGA

KOSOVO L'ex-président comparaitra lundi

Hashim Thaçi, qui a démissionné jeudi de la présidence du Kosovo face à son inculpation pour crimes de guerre durant le conflit contre les forces serbes, comparaitra pour la première fois lundi devant le tribunal saisi à La Haye où il a été placé en détention. Ancien chef politique de la rébellion indépendantiste kosovare (UÇK) et ancien premier ministre, Hashim Thaçi a démissionné jeudi de la présidence, il a ensuite été transféré au centre de détention du tribunal à La Haye, aux côtés de trois autres suspects. Les quatre hommes sont accusés qu'au moins cent meurtres de près de cent meurtriers, de disparitions forcées, de persécutions et de tortures, des actes qui auraient été commis entre mars 1998 et septembre 1999. AFP